

DU 1^{er} AU 8 DÉCEMBRE 2022

Élections professionnelles Fonction publique



JE VOTE
la
cggt



COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

À LA CAP

Voter CGT, c'est essentiel

**POUR DONNER AUX FUTURS
ELUS LES MOYENS**

de défendre les droits et intérêts collectifs de tous les agents statutaires et contractuels pour un meilleur service public.

**POUR REVENDIQUER
ET GAGNER**

de nouveaux droits à la Région comme au niveau national.

**POUR ACCOMPAGNER ET
FAIRE VALOIR LES DROITS**

des agents au conseil médical

Dans le cadre de l'accident de service ou de la maladie professionnelle

Je vote la CGT

**POUR DES REPRÉSENTANTS
QUI INTERVIENDRONT**

sur les questions qui me concernent

- Refus de titularisation ;
- Tous types de licenciement ;
- Révision des CREP (comptes rendus entretiens professionnels) ;
- Refus du temps partiel, du télétravail, de congés au titre du CET ;
- Certains refus de formation ...

et m'accompagneront

- Pour faire valoir mes droits en cas de licenciement ou de refus de titularisation ;
- Pour obtenir la révision de mon entretien professionnel ;
- Pour travailler à temps partiel si je le souhaite ;
- Pour obtenir mon droit à télétravailler dans de bonnes conditions ;
- Pour rendre effectif mon droit à la formation.

CATÉGORIE
B

DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022, UN SEUL TOUR DE SCRUTIN

CHAQUE VOIX COMPTE !



FIER·E·S
D'ÊTRE
**FONCTIONNAIRES
ET AGENT·E·S PUBLIC·QUE·S !**



CAP

CATÉGORIE **B**



CHOISIR VOS ÉLUS CGT, C'EST AUSSI CRÉER AU NIVEAU NATIONAL UN RAPPORT DE FORCE SYNDICAL POUR GARANTIR VOS DROITS ET EN GAGNER DE NOUVEAUX !

- **Respect et défense des intérêts** individuels et des garanties collectives,
- Augmentation des traitements par **revalorisation du point d'indice** (alignement sur l'inflation), intégration des primes dans le traitement de base et rattrapage des pertes constatées ces dernières années,
- **Créations d'emplois statutaires** pour développer des services publics répondant à l'intérêt général et organisation de concours chaque année,
- Rétablissement de la **retraite par répartition à 60 ans** pour toutes et tous avec une pension correspondant à au moins 75 % du traitement brut des 6 derniers mois d'activité et prise en compte des années d'études dans le calcul de la retraite,
- **Réduction de la durée d'avancement d'échelon** pour tous, à l'opposé de la réforme PPCR, ses multiplications de cadres d'emploi de A et ses temps de passages d'échelons rallongés,
- Mise en œuvre de l'**égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**, à travail égal, traitement égal.

FIER-E-S !
DE TRAVAILLER POUR LE
SERVICE PUBLIC !

Concernant les agents de catégorie B, la CGT Hauts de France revendique :

- ◆ **L'abrogation Loi de Transformation de la Fonction Publique ;**
- ◆ Une **fonction Publique de carrière** et linéaire et non une fonction publique d'emploi ;
- ◆ **Maintien d'une concertation des organisations syndicales représentatives** sur les promotions et avancements internes ;
- ◆ Le **maintien des réunions de CAP en présentiel ;**
- ◆ Lors des Entretiens professionnels, le **respect et la reconnaissance du sens du travail des cadres territoriaux**
- ◆ Un **télétravail équitable, encadré, indemnisé et équilibré** avec les temps de travail sur site, qui préserve la qualité des collectifs de travail, repose sur la **formation** au télétravail des cadres et agents et qui préserve leur santé.
- ◆ Le respect de l'obligation par l'employeur public de mise en œuvre d'un **droit effectif à la déconnexion.**
- ◆ Le **respect des préconisations médicales** de la Médecine du travail notamment pour les situations de handicap.

Effectifs

La sévère diminution des effectifs titulaires (600 de moins qu'il y a 5 ans !) a un impact direct sur la charge de travail et la santé des agents, dont une majorité de femmes. Suite au mouvement de grève de la CGT annoncé en juillet, des négociations avec l'employeur ont abouti à un plan de 1000 déprécarisations d'ici 2025. Si on considère le nombre d'emplois titulaires perdus et les départs en retraites d'ici 2025, la CGT considère que cela est encore insuffisant et continuera la lutte.

Equipes mobiles

Face au choix d'extinction annoncée de certaines spécialités, la CGT défend le savoir-faire des équipes et l'intervention en régie plutôt que le transfert des missions au privé.

La CGT c'est aussi l'accompagnement des agents sur les décisions qui les concernent : demandes de temps de travail partiel, entretien professionnel, procédures disciplinaires.

Commission de réforme ◀▶ Comité médical

Voter pour la CAP, c'est voter pour le **conseil médical**, qui remplacera les commissions de réforme (Invalidité, taux d'incapacité, accident de service) :

La **CGT** est l'un des deux seuls syndicats à y siéger aujourd'hui.

La **CGT c'est aussi** l'accompagnement des agents sur les décisions qui les concernent : demandes de temps de travail partiel, entretien professionnel, procédures disciplinaires.

	NOM	Prénom	Sexe	Affectation
1	TOURSEL	Valérie	F	DCAPC
2	BOULINGUEZ	Eric	H	Lycée Jean Perrin
3	VIVIEN	Michaël	H	DMPL
4	CARON	Pierre	H	Lycée Picasso—Avion
5	CAFFIER	Steve	H	Lycée Hôtelier
6	DUBREUCQ	Anne-Sophie	F	DMPL
7	SEGUIN	Aurore	F	DFP
8	LAGNEAU	Viviane	F	DIRFI
9	LOS	Stéphane	H	DEPL
10	GERVAIS	Catherine	F	DPEAP
11	LEDEZ	Véronique	F	DMPL
12	BERRAHI	Sonia	F	DCAPC
13	VERDRU	Isabelle	F	DCAPC
14	CAPRON	Nathalie	F	PTT FEDER
15	FOUCAUT FREMEAUX	Carole	F	DCAPC
16	LONGAVESNE	Pierre	H	DMPL

Notre liste comporte 10 candidates et 6 candidats.

Vote électronique : Pour défendre vos droits, ne vous laissez pas priver de votre vote !

Conservez les identifiants envoyés par courrier mi-novembre pour pouvoir voter dès le 1er décembre
Munissez-vous de votre numéro de matricule (en haut de la fiche de paie).

Vote électronique depuis un ordinateur ou un smartphone.

Le vote sur le lieu de travail est un droit. Contactez la CGT pour toute difficulté.

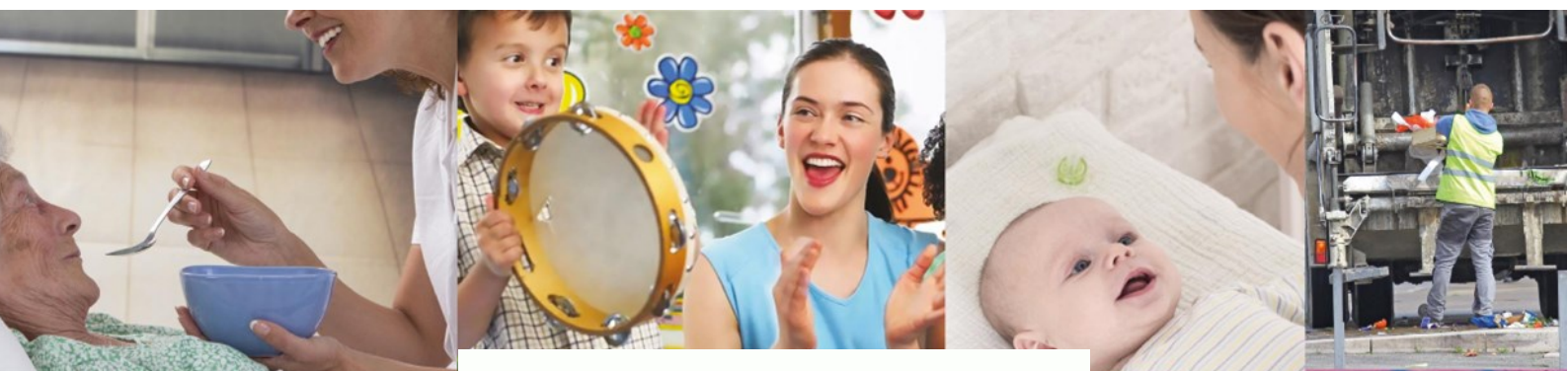
Élections professionnelles Fonction publique territoriale



1^{ER} AU 8
DÉCEMBRE
2022

JE VOTE CGT

PAS DE SERVICE PUBLIC SANS LES AGENTS DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE



FIER-E-S !
DE TRAVAILLER POUR LE
SERVICE PUBLIC !

